



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

N° 2024-092 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE MUSCULATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est proposé la mise à disposition à titre gratuit de la salle de musculation de la piscine municipale au bénéfice de l'Association Sportive Clamecycoise de Musculation, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire précise que l'équipement nécessaire à la pratique sportive sera acquis par l'association.

Une convention, sur une durée limitée à un an, devra être signée afin d'encadrer cette mise à disposition.

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition à venir.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise à disposition à titre gratuit de la salle de musculation de la piscine à l'Association Sportive Clamecycoise de Musculation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir.

.....
Sont signés :
M. BOURDOUNE
(Nièvre)